



COMPTES ANNUELS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

- INSERTION DES ANNONCES LEGALES - TARIF 2017 -

Tarifs applicables à compter du 01 janvier 2017 conformément à l'arrêté du 19 décembre 2016 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative paru au *Journal officiel* n°0296 du 21 décembre 2016.

TYPE D'ANNONCE	TARIF (en euros)
Publication librement consultable des comptes annuels incombant aux syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions, et aux associations de salariés ou d'employeurs relevant de l' article D. 2135-7 du code du travail :	
• Forfait du dépôt initial ou rectificatif.....	50

Tarif non assujetti à la TVA

Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15 - Internet : www.journal-officiel.gouv.fr